

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **8 décembre 2014 à 12 h 10** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian TISLUCK,	conseiller;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Luc DUVAL,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale, greffière.
----------------	---------------------------------

14,326 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

14,327 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

14,328 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU MTQ POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE BOULET
6. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Utilisation d'un véhicule par le contremaître
7. LEVÉE DE LA SESSION

14-242 RÉSOLUTION NO 14-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

14,329 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

14,330 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE BOULET

14-243 RÉSOLUTION NO 14-243 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU SUR LA RUE BOULET

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de remplacement de ponceau sur la rue Boulet;
- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministère des Transports a consenti une aide de 16 000 \$ pour ces travaux en 2014-2105;
- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 20 165,20 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000,00 \$)** accordée pour l'année 2014-2015, n° de dossier 00021607-1 – 39097 (17) – 2014-09-26-40, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant VINGT MILLE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT CENTS (20 165,20 \$) pour le remplacement de ponceau sur la rue Boulet.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

14,331 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Utilisation d'un véhicule par le contremaître

14-244 RÉSOLUTION NO 14-244 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS UTILISATION D'UN VÉHICULE PAR LE CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contremaître des travaux publics peut être appelé, à divers moments en dehors des heures normales de travail, pour une

urgence municipale ou pour une alarme dans un des bâtiments municipaux;

- 2 Le contremaître des travaux publics, en raison de la température, peut être dans l'obligation d'inspecter les chemins municipaux;
- 3 Le conseil municipal doit autoriser l'utilisation de véhicule municipal et établir les règles d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **UTILISATION D'UN VÉHICULE.** Le conseil municipal autorise le contremaître des travaux publics, monsieur Éric Hamel, à utiliser un véhicule de la ville.
- 2- **RÈGLES D'UTILISATION.** Le contremaître des travaux publics peut utiliser le véhicule, en dehors des heures normales de travail, à des fins municipales seulement, notamment pour la patrouille des rues et des rangs ou les déplacements lors d'un appel ou pour toutes situations d'urgences et ce, durant toute l'année. Il pourra également utiliser le véhicule pour se rendre chez-lui, tant en fin de journée que lors des repas.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au contremaître des travaux publics, monsieur Éric Hamel.

14,332 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 12.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

